

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 16 juin 2020 à 19h30

Convoqué le 09 juin 2020

Compte-rendu affiché le 17 juin 2020

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

11

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul ROTHAN - Mme Yolande REBSTOCK

Adjoints au Maire

Mme Annie KIEFFER - Mme Sarah DEMARIA - Mme Alexandra SCHNEIDER- M. Guillaume BEYRLE - M. Oliver KORNMEYER - M. OSTER Fabien- M. Geoffroy SCHUTZ - M. Claude SCHNEIDER -

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente - Factures

N° 2020 -16

FINANCES LOCALES – Budget Primitif 2020

1. Fixation des taux d'imposition

2. Approbation du budget

N° 2020 -17

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE -Intercommunalité

Convention de mise à disposition du service : Prévention Santé Sécurité et conditions de travail

N° 2020 -18

COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de réfection de voirie dans diverses rues du village et à Oberhof

N° 2020 -19

DOMAINE ET PATRIMOINE – Revalorisation de la parcelle 142 section 04

N° 2020 -20

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE - Délégations de fonctions

N° 2020 -21

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation de représentants -

Constitution de la Commission Communale des Impôts directs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

N° 2020-22

DOMAINE ET PATRIMOINE – Revalorisation du terrain à OBERHOF lieu-dit « FALLBERG » parcelle 239/156 section D d'une superficie de 1 are 02 ca

N° 2020-23

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité - Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

N° 2020-24

FONCTION PUBLIQUE - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

SECRETARE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Geoffroy SCHUTZ comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en
séance ordinaire du 03 mars 2020

N° 2020-16

FINANCES LOCALES – Budget Primitif Année 2020

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter les taux d'imposition 2020 des taxes foncières bâties (TFB) et non bâties
(TFNB)

Les taux d'imposition 2020 seront donc les suivants :

TAXES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
T.F.B.	9,26%	35 262
T.F.N.B.	62,47%	20 740
Total :		56 002

2. APPROBATION DU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020 présenté par le Maire, et arrêté
comme suit:

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	316 674,09	316 674,09
Fonctionnement	461 431,74	461 431,74
TOTAL	778 105,83	778 105,83

N° 2020-17 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE

Convention de mise à disposition du service : « Prévention Santé et
conditions de travail » entre la Communauté de Communes du Pays de
Saverne et la commune d'Eckartswiller

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment
ses articles L 5211-4-1 III et D. 5211-16,-2 et 108-3,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du
travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique
territoriale,
Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la décision du conseil communautaire en date du 12 décembre 2019 par
délibération n° 2019-134 bis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de services en matière de « Prévention Santé Sécurité et conditions de travail », qui prendra effet le 1^{er} septembre 2020, ainsi que tous les documents y afférents,

D'accepter pour 2020 le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites, la somme à rembourser sera prise en compte lors du versement des attributions de compensation de l'année N+1.

N° 2020-18

COMMANDE PUBLIQUE

Travaux de réfection de voirie dans diverses rues du village et à Oberhof

Le Maire présente au Conseil Municipal le coût prévisionnel pour la réfection de voirie dans différentes rues et à Oberhof remis par le Bureau d'Etudes BEREST en date du 18 mai 2020.

Le coût estimatif sommaire des travaux, s'élève à 71 000 €uros H.T.

Se décomposant comme suit :

- Trottoir à Oberhof : 18 950€
- Rue de Monswiller – partie haute : 13 000€
- Aménagement des 3 places du village : 20 000€
- Remplacement de 13 grilles sur les avaloirs : 11 050€
- Rue du Wildtal : 5 000€
- Impasse dite « Minot » : 3000€

Le devis du bureau d'études BEREST s'élève à 6 000 €uros H.T soit 7 200 €uros TTC.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Communale auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de confier les travaux à BEREST,

N° 2020 - 19

DOMAINE ET PATRIMOINE – Revalorisation du terrain jardin parcelle 142 section 04 et estimation de la parcelle 141 section 04

Suite à une erreur dans le document cadastral pour la surface jardin selon délibération n° 11/2020, par laquelle nous avons scindé la maison et le jardin avec sa dépendance, il y a lieu de redéfinir la valeur des terrains.

Un acheteur souhaite se porter acquéreur de la dite parcelle 142 section 04 d'une surface de 3 ares 29 (et non 5,29 ares) au prix de 1 500€ (mille cinq cent euros).

De ce fait, la maison sur la parcelle 141 section 04 d'une surface de 1 are 18 est estimée au prix de 23 500,00€ (vingt trois mille cinq cent euros) et le jardin parcelle 142 section 04 d'une surface de 3 ares 29 est estimé à 1 500€ (mille cinq cent euros).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du jardin parcelle 142 section 04 ainsi qu'à signer tout document y afférent.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE - Modification du taux appliqué pour Monsieur le Maire
- Délégations de fonctions

1.1 Modification du taux appliqué pour Monsieur le Maire

Monsieur le Maire émet le souhait de réduire d'un point le taux appliqué passant ainsi de 25,5% à 24,5% et ce à compter également du 1^{er} juillet 2020, afin de réduire le cout des indemnités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE
cette modification.

1.2 Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 25 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'allouer, avec effet au 1^{er} juillet 2020 une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée suivante :

Mme KIEFFER Annie conseillère municipale déléguée à ECKARTSWILLER par arrêté municipal en date du 17 juin 2020 se voit déléguer les fonctions suivantes :

- coordonner et assurer la création et la mise en place des décors saisonniers,
- assurer le suivi du fleurissement,
- assurer le suivi de l'aire de jeu

Et ce au taux de 4,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 178,91 € pour l'indice brut mensuel). Cette indemnité sera versée mensuellement.

Le tableau récapitulatif des indemnités s'en trouve modifié comme ci-dessous.

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION
DU MAIRE / DES ADJOINTS
et conseillers municipaux

Le montant de l'enveloppe globale pourrait se porter à 45,30%

L'enveloppe actuelle est de 24,5% + 19,80% = 44,30 %

FONCTION	NOM	TAUX APPLIQUE (en % de l'indice terminal brut)	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
MAIRE	JUNDT Jean- Jacques	24,5	952,90 €	824,26€
1 ^{ER} ADJOINT	ROTHAN Jean- Luc	7,6	295,59 €	255,68€
2ème ADJOINTE	REBSTOCK Yolande	7,6	295,59 €	255,68€
Conseillère Municipale (art.L2123-24-1 du CGCT) avec délégation	KIEFFER Annie	4,6%	178,91	154,76€

N° 2020-21

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation de représentants -
Constitution de la Commission Communale des Impôts directs**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette Commission présidée par le Maire, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de la Direction des Services Fiscaux du Bas-Rhin, en date du 02 juin 2020 demandant la présentation de 12 noms pour les commissaires et douze noms pour les commissaires suppléants et précisant les conditions à respecter.

Le Conseil Municipal décide de proposer les membres suivants pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Catégories de contribuables représentés...	...pour la désignation des membres titulaires	...pour la désignation des membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	BIGNET Maurice KIEFFER Annie Jean-Paul PFEIFFER DRACH Jean-Claude	KORNMEYER Martine SCHUTZ Vincent MULLER Bernard KIEFFER Michel
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	GRIES Benoit BRENCKLE Jean-Marc REBSTOCK Yolande HILD Chantal	DEMARIA Sarah LITZELMANN Michel WALTHER Alexandre PIGOU Doris
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	OSTER Fabien GROSS Norbert KORNMEYER Olivier	ROTHAN Jean-Luc BECKER Tharcisse
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	SCHNEIDER Claude HERRMANN Patrick	BEYRLE Jean-Louis

N° 2020 - 22

DOMAINE ET PATRIMOINE – Revalorisation du terrain à OBERHOF lieu dit « FALLBERG » parcelle 239/156 section D d'une superficie de 1 are 02 ca

Suite à l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique vendue par les époux M. HERRMANN à la commune permettant l'implantation d'un pylône équipé d'une antenne de réseau radio électrique dans le cadre de la résorption des zones blanches téléphoniques.

Il y a lieu de valoriser ce terrain afin de l'intégrer dans notre patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de valoriser ce bien à 50€.

N° 2020 - 23

1. DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des Comités Directeurs des syndicats intercommunaux suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 et conformément à l'article L 5211-8 du CGCT il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués de la commune auprès des Syndicats intercommunaux dont la commune est membre.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts des Syndicats Intercommunaux indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Suite à la délibération du 25 mai 2020, nommant Monsieur ROTHAN Jean-Luc délégué titulaire, le conseil municipal souhaite le remplacer en désignant Monsieur KORNMEYER Olivier comme représentant titulaire en lieu et place de M. ROTHAN Jean-Luc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

DESIGNE les délégués devant représenter la commune aux Syndicats Intercommunaux suivant :

**1.1 Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier
et d'Assainissement de la Région Saverne-Zorn-Mossel**

Titulaire : M. KORNMEYER Olivier
Suppléant : Mme KIEFFER Annie

N° 2020- 24

FONCTION – PUBLIQUE - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population des habitants d'Eckartswiller interviendra du 21 janvier au 20 février 2021. L'INSEE organise et contrôle le recensement. La commune prépare et réalise l'enquête de recensement.

Pour ce faire, seront nommés par arrêté municipal :

- Un agent coordonnateur communal, ayant pour mission la préparation en amont de la collecte, l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi continu de la collecte.
- Un agent recenseur chargé de la collecte.

Le Maire propose de nommer Monsieur Jean-Luc ROTHAN, Adjoint au Maire, coordonnateur communal du recensement de la population.
Le recrutement de l'agent recenseur se fera ultérieurement.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nomination de M. Jean-Luc ROTHAN en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population 2021.

AUTORISE le Maire à signer son arrêté de nomination.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	